



Ville de
MAICHE
Révision du
PLAN LOCAL D'URBANISME



6.2. Plan des Servitudes d'Utilité Publique

1/8000e

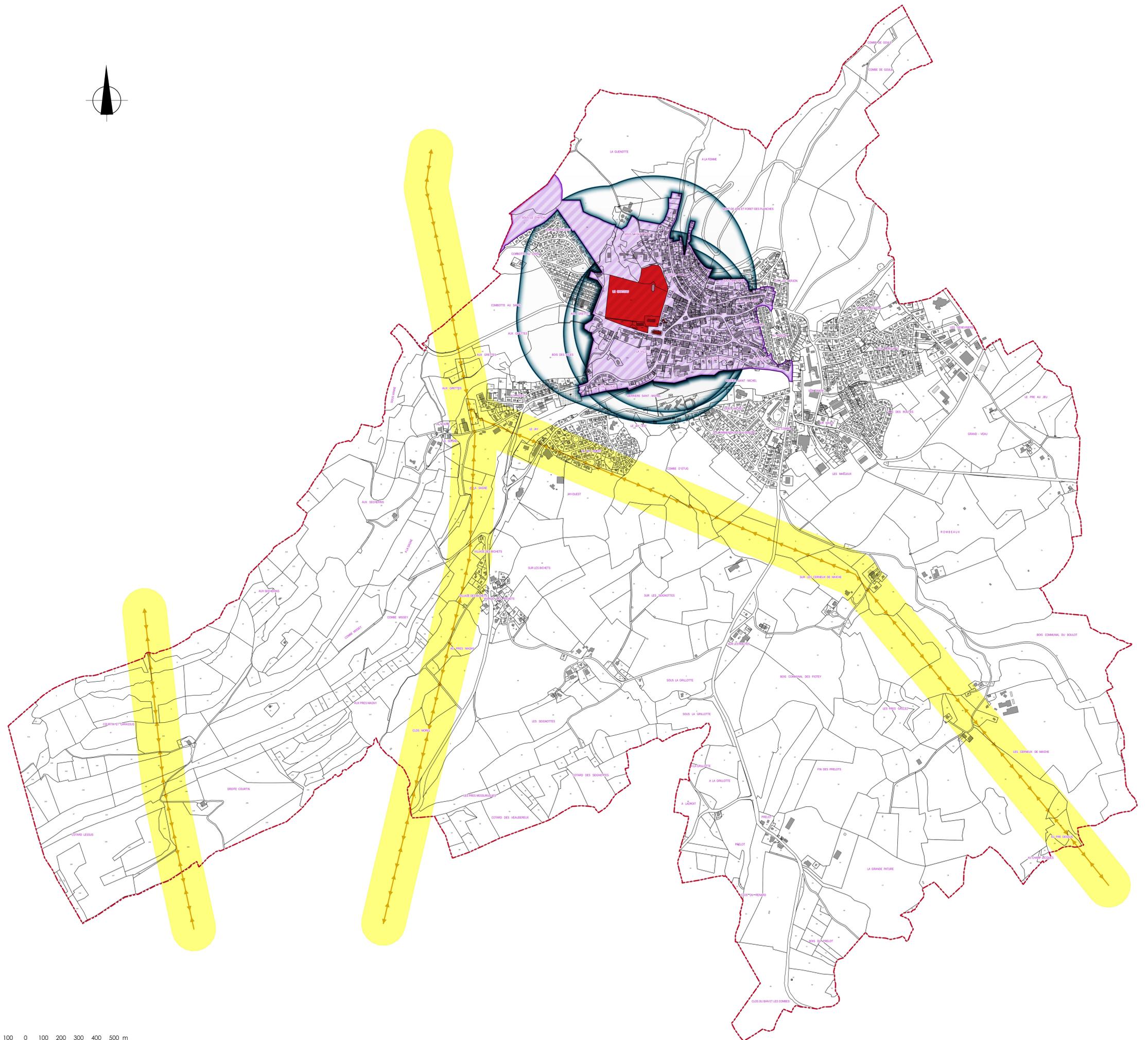
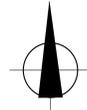
APPROBATION

Yu pour être amendé à notre arrêté ou délibération en date de ce jour.	Elaboration P.L.U. prescrite le :	12 décembre 2016
I.e.	P.L.U. arrêté le :	
Le Président.	Arrêté d'enquête publique du :	25 octobre 2021
	Enquête publique du :	16 novembre 2021
	au :	16 décembre 2021
Par copie conforme.	P.L.U. approuvé le :	31 mars 2022
Le Président.		

Légende

Transport d'électricité :
 14 - Servitude relative au transport d'énergie électrique
 Zone tampon du réseau

Patrimoine :
 AC1 - Périmètre de servitude de protection des monuments historiques
 Immeuble protégé au titre des monuments historiques, classé ou inscrit
 AC4 - Site Patrimonial Remarquable



100 0 100 200 300 400 500 m